



**Commune de
VILLECHENEVE**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 mai 2022

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
	M. MOREL	Cédric	Conseiller

Excusé : Mr BROSSAT Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : Mr PIQUET Bruno 3^{ème} Adjoint

Début de la réunion : 20h30

1/ Réhabilitation site de l'école et abords - Mise en sécurité Tranche 1

Présentation d'une nouvelle version des plans de la TRANCHE 1 de la réhabilitation du site de l'école et de ses abords.

Pour rappel, la rénovation du site a été découpée en 4 TRANCHES pour viabiliser la faisabilité financière du projet.

Présentation du montage financier pour un budget prévisionnel de 475 000 euros HT.

Des dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès de différents organismes :

Département – Amendes de Police 2022 : 25 000 euros. (Dossier en cours)

Département – appel à projet : 50 000 euros (Dossier en cours)

Régions : 66 000 euros (Ok)

Préfecture DSID : 210 000 euros (Dossier en cours)

La réalisation de cette première tranche est liée à l'obtention des subventions.

2/ Délibération impôts directs Annule et remplace

Monsieur le Maire indique que la délibération 2022_023 voté le 11 avril 2022, a fait l'objet d'une demande de retrait par la Préfecture dans un courrier daté du 11 avril 2022.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), ne respecte par la règle de lien avec le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

Pour l'année 2022, les taux d'imposition ne seront pas être augmentés.

3/ Délibération LTI renouvellement de juin 2022 à juin 2023.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Villechenève décide de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes la « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 85 000 euros.

4/ Délibération adhésion service Energie et Bâtiment CC-MDL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...)

Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat.

La cotisation s'élève à 662.30 euros par an.

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL.

5/ Délibération concernant la demande d'utilisation du domaine public à usage de terrasse

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association loi de 1901 Mil'O Bistrot, afin de pouvoir utiliser l'espace public délimité par le local de l'association, l'impasse de l'école, la Grand Rue, afin d'installer une terrasse temporaire.

Le Conseil Municipal autorise l'occupation du domaine public désignée ci-dessus à partir du 1er juin 2022 jusqu'au 31 octobre 2022 de 08h00 à 22h00.

Les modalités d'utilisation du domaine public feront l'objet d'un arrêté temporaire.

12 voix pour. Mr Piquet, président de l'association, ne participe pas au vote.

5B/ Utilisation du local communal

Le local communal situé 355, Grande rue, sera prêté à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2022 pour donner suite à la convention mise en place. En 2023, cette convention évoluera.

6/ Point sur le site INTERNET

Présentation du site internet élaboré par Mr Corentin Gonzalez en collaboration avec Mr Nicolas Favrichon et Mme Karine Peyre de Fabrègues.

Le site sera mis en ligne courant juin 2022.

7/ Réflexion collective sur un Slogan pour VILLECHENEVE

Réflexion d'un slogan pour définir l'orientation du village.

Questions diverses

- Venue de Thomas Gassilloud le 31 mai à 11h30 en Mairie pour une réunion publique.
- Planning élections législatives des 12 et 19 juin 2022 de 08h à 18h00.

- Point sur les radiations de la liste électorale à effectuer après le dernier tour des élections législatives.
- Une proposition sera engagée auprès des services des impôts afin de réévaluer le classement datant des années 1970, de certaines maisons en catégorie 6 ou 7, alors que des travaux de rénovation ont été effectués pour améliorer leur habitat.
- Salon de coiffure : Bail précaire terminé depuis le 31/12/2021. A ce jour, le bail commercial n'est toujours pas signé ! Le service juridique du Centre de gestion 69 va être saisi.
- Voirie : réfection d'une partie du chemin de chez Trappes.
- Présentation des Devis pour barrière de protection
- Présentation des Devis nettoyage du Monument aux Morts
- Présentation des Devis pour la croix au Zaléry Bas, détériorée par un engin de TP (prise ne charge par assurance du tiers).
- Les fleurs ont été plantées dans le village
- La prochaine milolette paraîtra dans un mois.
- La représentation des activités théâtrales du CME aura lieu mardi 14 juin
- Fête de la musique : demande d'une subvention pour l'intervention d'un groupe au mil'O bistrot
- En remplacement du forum des associations qui n'a pas remporté un grand succès l'année dernière, la commission animation / association propose l'idée d'une « rencontre Apéro » associations le 1er octobre ou le 8 octobre.
- Prochain conseil municipal fixé le 23 juin 2022 à 19h30.

Fait en Mairie, le 24 mai 2022

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

